



DECISION N° 000001 /D/MINEE/PforR/UCP/SPM/2025 DU 7 JAN 2025
Portant attribution du Marché passé après Avis D'appel D'offres National Ouvert N°0001/AONO/MINEE/PforR/UCP/CSPM/CCCM-BEC/2024 du 14 Octobre 2024, pour la construction des bâtiments de commandes au poste source de Kribi et de Missole en 2 lots, en procédure d'urgence.

LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REFORMES DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN,

- Vu la Constitution ;
Vu La Loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
Vu la Loi N°2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2024 ;
Vu la Loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun
Vu le Décret n°2012/501 du 07 Novembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Eau et l'Energie ;
Vu le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
Vu le Décret n°2021/7341/PM du 13 octobre 2021 fixant les règles régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des Programmes et Projets de Développement ;
Vu l'Arrêté n°020/PM/CAB du 19 Mars 2024 portant création organisation et fonctionnement de l'Unité de Coordination du Programme de Réformes (PforR) dans le Secteur de l'Electricité au Cameroun ;
Vu l'Arrêté n°0001/A/MINMAP du 11 janvier 2024 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Axé sur les Résultats (PforR) ;
Vu la Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à la l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;
Considérant la Convention de Financement relative au Programme de Réformes du Secteur de l'Electricité au Cameroun, signée le 20 novembre 2023 entre la République du Cameroun et l'Association Internationale pour le Développement (AID) ;
Considérant Le Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°0001/AONO/MINEE/PforR/UCP/CSPM/CCCM-BEC/2024 du 14 Octobre 2024, pour la construction des bâtiments de commandes au poste source de Kribi et de Missole en 2 lots, en procédure d'urgence ;
Considérant la proposition d'attribution de la Commission Spéciale de Passation des Marchés datée du 29 Novembre 2024 ;

Considérant les nécessités de services,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le soumissionnaire ci-après cité est déclaré attributaire du marché passé après Dossier d'Appel d'Offres National Ouvert N°0001/AONO/MINEE/PforR/UCP/ CSPM/CCCM-BEC/2024 du 14 Octobre 2024, pour la construction des bâtiments de commandes au poste source de Kribi et de Missolle en 2 lots, en procédure d'urgence :

LOT	Nom et adresse	Montant TTC en F CFA	Montant HTVA en F CFA	Durée
<i>Lot 1 : Etude et construction d'un bâtiment de commande au poste source de Kribi -Mpolongwe dans la Région du sud. Département l'Océan. Arrondissement de Kribi</i>	ETS EBESCA Tél. : (+237) 675 75 74 05/ 696 47 73 52	449 094 206	376 598 915	Huit (08) mois
<i>Lot 2 : Etude et construction d'un bâtiment de commande au poste source de Missolle Région du Littoral. Département de la Sanaga Maritime. Arrondissement de la Dibamba.</i>	SINI SARL BP. 5 449 Yaoundé Tél. : (+237) 670 06 79 36/ 694 50 26 07	548 250 610	459 748 939	Huit (08) mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

LE COORDONNATEUR DU PROGRAMME DE REFORMES
DU SECTEUR DE L'ELECTRICITE AU CAMEROUN
(Maître d'Ouvrage Délégué)

Ampliations :

- MINMAP (pour Information) :
- ARMP (pour Publication) :
- MINEE :
- CSPM-PforR :
- Archives/Chronos

